

Tableau des garanties

Le(s) tableau(x) ci-dessous indique(nt) toutes les garanties comprises dans ce devis. Un formulaire d'entente préalable (pré-autorisation) est requis pour les garanties numérotées 1 ou 2 comme indiqué dans le(s) tableau(x) suivant(s) et peut être nécessaire pour d'autres garanties. Veuillez vous reporter à la section « Notes » pour plus d'informations. Tous les montants de garanties et de franchises sont applicables par personne et par année d'assurance, sauf indication contraire.

Couverture complémentaire	Assurance santé des stagiaires de l'UE
Plafond global en euros (€)	Aucun plafond

Garanties hospitalières¹ - voir la note sur l'entente préalable pour plus d'informations

Chambre d'hôpital ¹ (en cas d'intervention chirurgicale ou de soins hospitaliers)	535 € par nuit
Soins intensifs ¹	85 % des frais réels
Médicaments soumis à prescription médicale et matériel ¹ (hospitalisation et soins de jour uniquement) (médicaments pour lesquels une ordonnance délivrée par un médecin est légalement nécessaire pour l'achat)	85 % des frais réels
Chirurgie, incluant anesthésie et bloc opératoire ¹	85 % des frais réels
Médecin et thérapeute ¹ (hospitalisation et soins de jour uniquement)	85 % des frais réels
Appareils et matériel chirurgicaux ¹	85 % des frais réels
Analyses et examens médicaux ¹ (hospitalisation et soins de jour uniquement)	85 % des frais réels
Greffe d'organe ¹	85 % des frais réels
Psychiatrie et psychothérapie ¹ (hospitalisation et soins de jour uniquement)	85 % des frais réels
Frais de séjour d'un parent accompagnant un enfant assuré de moins de 18 ans à l'hôpital ¹	40 € par jour
Chirurgie réparatrice ² (pour restaurer la fonction naturelle ou l'apparence après un accident défigurant ou une intervention chirurgicale dans le cadre du traitement d'un cancer) (cette garantie n'est couverte que si l'accident ou l'intervention chirurgicale initiale a lieu pendant la durée de votre couverture)	85 % des frais réels

Autres garanties - voir la note sur l'entente préalable pour plus d'informations

Services hospitaliers ¹ (hospitalisation et soins de jour uniquement)	100 % des frais réels
Dialyse rénale ²	100 % des frais réels
Chirurgie ambulatoire ²	85 % des frais réels
Soins à domicile ou dans un centre de convalescence ² (immédiatement après ou en remplacement d'une hospitalisation)	85 % des frais réels
Rééducation ² (hospitalisation, soins de jour et médecine courante : doit commencer dans les 14 jours suivant la sortie d'hôpital après la fin d'un traitement médical/chirurgical pour une pathologie ou problème de santé aigu(ë)) (cette garantie n'est couverte que si vous avez reçu des soins avec hospitalisation pendant au moins trois jours/nuits consécutifs pour la même pathologie médicale)	85 % des frais réels
Frais de transport ¹ (si absolument nécessaire)	80 % des frais réels
Scanographie et IRM ² (hospitalisation et soins de jour uniquement)	85 % des frais réels

Couverture complémentaire	Assurance santé des stagiaires de l'UE
Tomographie ² et scanographie-tomographie ² (hospitalisation et soins de jour uniquement)	85 % des frais réels
Oncologie ² (hospitalisation, soins de jour et médecine courante)	100 % des frais réels
<ul style="list-style-type: none"> Achat d'une perruque, d'un soutien-gorge prothétique et autres prothèses externes à des fins esthétiques 	675 €
Maternité ²	85 % des frais réels
Complications de grossesse et à l'accouchement ²	85 % des frais réels
Frais de séjour dans une maison de repos ou une maternité	85 % des frais réels
Soins de longue durée ²	85 % des frais réels 90 jours max. pour toute la vie
Frais Funéraires	2 350 €

Services supplémentaires inclus

<p>Le Programme d'aide aux employés</p> <p>Donne accès 24 h/24, 7 j/7, à un ensemble de services d'assistance multilingues tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> des services de conseils professionnels confidentiels (en personne, par téléphone, par vidéo conférence, en ligne ou par e-mail) ; des services d'aide juridique et financière ; des services d'assistance en cas d'incidents graves ; l'accès au site sur le bien-être. 	Services disponibles
<p>Les Services de sécurité relatifs aux voyages</p> <p>Vous donnent accès 24 h/24, 7 j/7, à des informations sur la sécurité des personnes et des réponses à toutes vos questions sur la sécurité lors de vos déplacements. Cela comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> une assistance téléphonique d'urgence en matière de sécurité (Il ne s'agit pas d'un numéro vert) ; une connaissance du terrain et des conseils de sécurité ; des informations quotidiennes et des alertes sur la sécurité lors des voyages. 	Services disponibles
<p>Les Services numériques MyHealth</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérez votre couverture à l'aide de notre application ou de notre portail, partout et à tout moment, que vous soyez connecté ou non Envoyez et suivez l'avancée des demandes de remboursement Accédez aux documents de votre police, aux services de santé, aux informations de paiement et plus encore 	Services disponibles
<p>Olive</p> <p>Programme de soutien pour la santé et le bien-être d'Allianz Care (comprend « l'application de fitness HealthSteps » et l'accès aux ressources sur le bien-être)</p>	Services disponibles
<p>Le service de deuxième avis médical</p> <p>Il vous permet de bénéficier d'un avis d'expert sur les meilleures options de traitement disponibles si une maladie grave vous a été diagnostiquée ou qu'une intervention chirurgicale vous a été recommandée.</p>	Services disponibles

Formule Médecine courante	Assurance santé des stagiaires de l'UE
Plafond global	Compris dans le plafond global
Médicaments soumis à prescription médicale (médicaments pour lesquels une ordonnance délivrée par un médecin est légalement nécessaire pour l'achat)	85 % des frais réels
Médecin généraliste	50 € par consultation
Médecins spécialistes	70 € par consultation
Médecins spécialistes (par consultation la nuit, le dimanche et les jours fériés, en cas d'urgence, selon les pratiques locales)	100 €
Frais de transport/de voyage pour consulter un médecin (si habituel dans le pays - 0,22 par km, y compris le trajet retour)	100 % des frais réels
Service de consultation par vidéo conférence	100 % des frais réels
Analyses et examens médicaux	85 % des frais réels

IRM	85 % des frais réels
Tomographie et scanographie ²	85 % des frais réels
Kinésithérapie, psychiatrie et psychothérapie, traitements complémentaires prescrits	40 € par visite
Lunettes, montures, lentilles de contact, prothèses oculaires prescrites	300 €
Appareils auditifs prescrits	1 500 € par appareil
Chaussures et semelles orthopédiques, bandages et autres équipements médicaux	130 €

Formule Dentaire	Assurance santé des stagiaires de l'UE
Plafond global	750 €

Garanties dentaires

Soins dentaires	80 % des frais réels
Chirurgie dentaire	80 % des frais réels
Prothèses dentaires	80 % des frais réels
Parodontologie	2 100 € pour toute la vie
Par sextant	350 €
Implants dentaires (Par implant)	550 €

Notes

Entente / autorisation préalable

L'entente préalable/la préautorisation est une procédure grâce à laquelle nous garantissons la couverture de certains traitements et coûts, indiqués par un 1 ou un 2 dans le tableau des garanties. Si l'entente préalable n'est pas accordée pour les garanties indiquées, nous nous réservons le droit de décliner votre demande de remboursement. S'il est prouvé par la suite que le traitement administré était médicalement nécessaire, nous paierons seulement 80 % de la garantie pour les garanties numérotées 1, et nous paierons seulement 50 % de la garantie pour les garanties numérotées 2. Pour plus d'informations, veuillez consulter les conditions générales ou contactez notre service téléphonique.

Pathologies chroniques

Les pathologies chroniques sont couvertes dans le cadre de cette police. Pour plus d'informations, veuillez consulter les définitions des conditions générales ou contactez notre service téléphonique.

Pathologies préexistantes

Les pathologies préexistantes sont couvertes et les maladies graves doivent être reconnues dans le cadre de votre police.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la section « Définitions » du guide des conditions générales ou contactez notre service téléphonique.

Plafonds des garanties

Deux types de plafonds de garantie sont indiqués dans le tableau des garanties. Le plafond global de la formule, applicable à certaines d'entre elles, est le montant maximum que nous paierons pour l'ensemble des garanties, par affilié, par année d'assurance, et sous cette formule en particulier. Certaines garanties ont également un plafond propre, qui peut être appliqué soit « par année d'assurance », « pour toute la vie » ou « par événement », comme par voyage, par visite ou par grossesse. Nous paierons parfois un pourcentage des coûts pour certaines garanties comme « 65 % des frais réels, jusqu'à 6 750 € ». Lorsque le plafond de garantie s'applique ou lorsque le terme « 100 % des frais réels » est indiqué pour certaines garanties, le remboursement sera sujet au plafond global de la formule, si celle-ci en a un. Tous les plafonds s'appliquent par affilié(e) et par année d'assurance, sauf indication contraire dans le tableau des garanties.

Conditions générales de la police

Le tableau des garanties présente la couverture fournie par votre police. Veuillez noter que cette couverture est soumise à nos définitions, limites et exclusions standard. Celles-ci sont

spécifiées dans les conditions générales remises aux affiliés à la prise d'effet de leur police. Les conditions générales peuvent également être téléchargées depuis notre site www.allianzcare.com

Avenant(s) à la police

Si des conditions spécifiques s'appliquent à votre police, elles seront indiquées ci-dessous. Veuillez les lire attentivement conjointement aux conditions générales.

Certains services pouvant être compris dans votre couverture sont fournis par des prestataires externes, tels que le Programme d'Aide aux Employés, les Services de sécurité relatifs aux voyages, l'application HealthSteps, le deuxième avis médical et les services de télémedecine. S'ils sont inclus dans votre couverture, ces services seront indiqués dans votre tableau des garanties. Ces services sont mis à votre disposition sous réserve de votre acceptation des conditions générales de votre police et des conditions générales des prestataires externes. Ces services peuvent être soumis à des restrictions géographiques. L'application HealthSteps ne fournit pas de conseils médicaux ou de santé et les ressources sur le bien-être contenues dans Olive sont uniquement à titre d'information. L'application HealthSteps et les ressources sur le bien-être contenues dans Olive ne doivent pas être considérées comme un substitut aux conseils professionnels (médicaux, physiques ou psychologiques). Elles ne doivent pas non plus être considérées comme un substitut aux diagnostics, traitements, évaluations ou soins que vous pourriez recevoir de votre propre médecin. Vous comprenez et acceptez le fait que l'assureur, ses réassureurs et ses administrateurs ne sont pas responsables ou passibles de poursuites pour tout sinistre, perte ou dommage résultant directement ou indirectement de l'utilisation de ces services tiers.

Un **traitement préventif** est un traitement reçu en l'absence de tout symptôme préalable (par exemple l'ablation d'une excroissance précancéreuse).

Liste d'interventions chirurgicales

Chirurgie

1. Incision d'abcès superficiel, de furoncle ou de paronychie sous-cutanée (panaris).
2. Incision de plusieurs abcès ou furoncles.
3. Incision avec évacuation d'une paronychie osseuse ou des tissus environnants.
4. Incision d'abcès profond.
5. Incision d'un abcès du cul-de-sac de Douglas.
6. Incision d'une inflammation purulente de tissus mous ou excision (ablation) d'anthrax.
7. Extraction de corps étrangers superficiels palpables sous la peau ou sous une muqueuse.

8. Ablation d'une petite tumeur située dans ou sous la peau ou une muqueuse, ou biopsie de cette tumeur en position superficielle (par ex. sur les lèvres, la peau, une muqueuse).
9. Ablation d'une grosse tumeur (par ex. ganglion, névrome, ganglion lymphatique, tumeur aponévrotique) sans ouvrir de cavité.
10. Traitement par injections pour corriger les varices ou les hémorroïdes, traitement par ligature des hémorroïdes.
11. Intervention chirurgicale sur une articulation des doigts, du massif carpien (poignet), des orteils, ou du tarse (cheville).
12. Ostéotomie d'un petit os ou biopsie osseuse.
13. Prélèvement d'un greffon osseux.
14. Réparation d'une fracture du nez.
15. Réparation d'une fracture d'un os du visage.
16. Réparation d'une fracture de la clavicule.
17. Réparation d'une fracture de la scapula (omoplate) ou du sternum.
18. Réparation d'une fracture du bras.
19. Réparation d'une fracture de l'avant-bras.
20. Réparation d'une fracture simple du pelvis.
21. Réparation d'une fracture d'un doigt, orteil, métacarpe, métatarse, du carpe (poignet) ou du tarse (cheville).
22. Réparation d'une fracture de la rotule.
23. Réparation d'une fracture du tibia et/ou du péroné.
24. Extraction de broches et/ou plaques.
25. Correction d'une luxation de la mâchoire inférieure.
26. Correction d'une luxation de la clavicule ou de la rotule.
27. Correction d'une luxation de l'épaule ou du genou.
28. Correction d'une luxation du pouce.
29. Correction d'une luxation d'un doigt ou d'un orteil.
30. Désarticulation d'un doigt ou d'un orteil.
31. Amputation partielle ou totale d'un doigt ou d'un orteil.
32. Amputation d'un métacarpe ou d'un métatarse.
33. Trachéotomie.
34. Correction ou tentative de correction d'une hernie étranglée.
35. Opération pour une fissure anale ou rectale.
36. Opération pour une fissure rectale.
37. Correction d'un prolapsus rectal.
38. Extraction par l'anus d'un corps étranger dans le rectum.
39. Opération pour phimosis.
40. Dilatation urétrale.
41. Opération pour un polype de l'urètre.
42. Extraction non chirurgicale d'un corps étranger dans l'urètre.
43. Ponction de la vessie.
44. Vasectomie.

Ophtalmologie

1. Extraction d'un corps étranger de la conjonctive, de la cornée ou de la sclère.
2. Ablation d'une tumeur de la paupière, de la conjonctive ou de la sclère.
3. Énucléation d'un chalazion.
4. Ouverture d'un canal lacrymal.

5. Traitement d'une sténose d'un canal lacrymal.
6. Opération pour inflammation du sac lacrymal.
7. Ablation du sac lacrymal.
8. Opération sur une glande lacrymale.
9. Opération d'une fente palpébrale restreinte ou élargie.
10. Opération pour un ectropion ou entropion.
11. Traitement au laser.

OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE (opérations ORL)

1. Extraction d'un corps étranger.
2. Ablation simple de polypes ou autres tumeurs nasales qui peuvent être opérés facilement.
3. Ouverture d'un sinus maxillaire.
4. Adénoïdectomie.
5. Extraction non chirurgicale d'un corps étranger dans le larynx.
6. Ablation non chirurgicale d'un polype ou d'une autre tumeur dans le larynx.
7. Biopsie du larynx.
8. Opération du conduit auditif externe.
9. Extraction de corps étranger dans le conduit auditif externe ou dans l'oreille moyenne.
10. Ablation d'un polype ou d'une autre tumeur du conduit auditif externe ou de l'oreille moyenne.
11. Drain transtympanique.

Gynécologie

1. Correction d'utérus rétroversé.
2. Ablation d'un polype du col de l'utérus.
3. Biopsie du col de l'utérus.
4. Opération pour une déchirure périnéale partielle.
5. Intervention chirurgicale sur les organes génitaux externes féminins (par ex. ablation d'un kyste vaginal ou des glandes de Bartholin).

Chirurgie

1. Extraction chirurgicale d'un corps étranger incrusté dans les tissus mous ou dans un os.
2. Biopsie en profondeur de la langue (tissu adipeux, fascia et muscle) ou d'organes sans ouvrir de cavité.
3. Greffe cutanée simple ou greffe par lambeau simple.
4. Correction d'une luxation de la main ou du pied.
5. Opération d'un bec-de-lièvre simple.
6. Excision de la langue en fuseau.
7. Opération pour une fistule salivaire ou ablation chirurgicale de calculs salivaires.
8. Opération pour polypes rectaux.
9. Opération pour une fistule du coccyx.
10. Résection du coccyx.
11. Incision d'abcès périnéphrique
12. Opération pour une fistule de l'urètre.

13. Intervention chirurgicale sur la vessie (par ex. pour extraire un corps étranger ou une petite tumeur).
14. Extraction de matériel d'ostéosynthèse.
15. Varicocèle, hydrocèle.
16. Épидidymectomie.
17. Opération pour cryptorchidie ou ectopie testiculaire.
18. Laparoscopie simple.
19. Opération pour une tumeur du sein.
20. Chimionucléolyse d'un prolapsus discal.
21. Opération sur le canal carpien.

Ophthalmologie

1. Chirurgie plastique sur une paupière adhérent partiellement au globe oculaire.
2. Opération pour un ptérygium.
3. Suture d'une lésion de la cornée ou de la sclère.
4. Iridotomie.
5. Traitement pour prolapsus de l'iris ou du corps ciliaire.
6. Aspiration du corps vitreux.

Oto-rhino-laryngologie (opérations ORL)

1. Amygdalectomie.
2. Chirurgie plastique par lambeau pour fermer une fistule de la région rétro-auriculaire ou du sinus maxillaire.
3. Chirurgie plastique sur l'oreille externe

Gynécologie

1. Curetage de l'utérus.
2. Insufflation utéro-tubaire et/ou injection de produit de contraste pour hystérosalpingographie.
3. Chirurgie plastique sur le col de l'utérus.
4. Amputation du col de l'utérus.

Chirurgie

1. Greffe de peau difficile ou greffe par lambeau difficile.
2. Greffe osseuse.
3. Opération pour un anévrisme.
4. Embolectomie artérielle.
5. Sympathectomie lombaire.
6. Sympathectomie thoracique.
7. Chirurgie radiale pour la maladie de Dupuytren.
8. Résection d'une articulation maxillaire ou d'une articulation de la main ou du pied.
9. Arthroplastie d'une articulation maxillaire ou d'une articulation de la main ou du pied.
10. Intervention chirurgicale sur une articulation maxillaire.
11. Extraction d'un corps étranger dans l'articulation de l'épaule, du coude ou du genou.
12. Ménissectomie.

13. Opération pour luxation habituelle de l'épaule ou du genou.
14. Ostéotomie d'un petit os avec implantation dans un tendon.
15. Réduction d'une fracture vertébrale.
16. Réduction à foyer ouvert d'une fracture de la clavicule.
17. Réduction d'une fracture du fémur.
18. Réduction et réparation d'une fracture de la rotule.
19. Réduction à foyer ouvert d'une fracture du bras, de l'avant-bras ou du tibia/péroné.
20. Réduction à foyer ouvert d'une fracture du poignet ou de la cheville.
21. Opération pour pseudarthrose.
22. Opération pour réparer une fracture mal réduite.
23. Réduction d'une luxation de la hanche.
24. Réduction d'une luxation vertébrale.
25. Désarticulation du bras.
26. Désarticulation de la cuisse.
27. Désarticulation de l'avant-bras ou du tibia/péroné.
28. Désarticulation de la main ou du pied.
29. Amputation simple du bras.
30. Amputation simple au niveau de la cuisse.
31. Amputation simple de l'avant-bras ou du tibia/péroné.
32. Réduction d'une fracture des deux os de l'avant-bras.
33. Amputation simple par un métacarpe ou un métatarse.
34. Ouverture du crâne avec ponction au cerveau.
35. Reconstruction du nez.
36. Opération sur un bec-de-lièvre compliqué.
37. Résection partielle de la langue.
38. Laryngotomie.
39. Résection partielle du larynx.
40. Mastectomie simple.
41. Laparotomie exploratoire ou laparoscopie avec intervention.
42. Appendicectomie.
43. Ouverture d'un abcès dans la cavité abdominale.
44. Ouverture d'un abcès sous-phrénique.
45. Opération pour une hernie inguinale ou crurale.
46. Opération pour une hernie ombilicale ou de la ligne blanche simple.
47. Opération pour éventration.
48. Ouverture d'une sténose rectale.
49. Opération pour un prolapsus du rectum par ouverture de la cavité abdominale.
50. Opération par myoplastie pour incompetence du sphincter anal.
51. Électrorésection de la prostate ou du col de la vessie (prostatectomie endoscopique).
52. Lobotomie exploratrice.
53. Décapsulation rénale.
54. Néphrostomie.
55. Drainage des reins.
56. Néphropexie.
57. Ouverture suprapubienne de la vessie.
58. Opération pour une lésion de la vessie.
59. Ouverture de la fosse ischiorectale.
60. Extraction chirurgicale d'un corps étranger dans l'urètre.
61. Uréthrostomie périnéale.
62. Suture de l'urètre.

63. Chirurgie plastique de l'urètre.
64. Lithotritie et évacuation des calculs urinaires sous contrôle visuel par traitement.
65. Ablation endovésicale d'une grosse tumeur de la vessie par traitement.
66. Cystectomie partielle.
67. Extraction de calculs urétéraux par sonde lasso.
68. Implantation de pacemaker cardiaque artificiel.
69. Suture de nerf.
70. Opération pour un prolapsus rectal.
71. Opération pour hémorroïdes.

Ophtalmologie

1. Extraction d'un corps étranger de l'orbite.
2. Ablation d'une tumeur sur l'orbite.
3. Ablation d'une tumeur sur la cornée.
4. Procédure de Toti sur le sac lacrymal.
5. Opération pour la correction de ptosis (abaissement de la paupière supérieure).
6. Chirurgie plastique sur une paupière partiellement conservée.
7. Chirurgie plastique sur une paupière adhérent complètement au globe oculaire.
8. Opération sur les muscles du globe oculaire pour corriger un strabisme.
9. Chirurgie plastique sur la cornée.
10. Opération pour une anomalie de la cornée.
11. Opération pour une maladie ou lésion du cristallin.
12. Cyclodialyse, iridectomie, fenestration ou opération pour un glaucome.
13. Opération pour prévenir le détachement de la rétine.
14. Énucléation du globe oculaire.
15. Excision du nerf optique.

Oto-rhino-laryngologie (opérations ORL)

1. Résection endonasale d'occlusion osseuse des choanes.
2. Trépanation ou évidement par voie endonasale d'un sinus nasal.
3. Opération radicale sur un sinus maxillaire ou frontal.
4. Ablation d'un fibrome nasopharyngien.
5. Opération de West par voie endonasale sur le sac lacrymal.
6. Bronchoscopie ou œsophagoscopie avec extraction de corps étranger dans la trachée ou ses ramifications, ou dans l'œsophage.
7. Trépanation de la mastoïde.
8. Opération pour une tumeur de l'oreille moyenne.
9. Tympanoplastie.
10. Dissection sous-muqueuse du septum nasal.

Gynécologie

1. Hystéropexie.
2. Opération pour rupture complète du périnée.
3. Colporraphie, avec ou sans périnéorrhaphie.

4. Opération pour un prolapsus génital.
5. Ablation de fibrome utérin par voie vaginale.
6. Myomectomie par voie vaginale ou abdominale.
7. Ablation d'une partie des annexes.
8. Opération pour incontinence urinaire chez la femme.
9. Césarienne.
10. Accouchement difficile (ventouse ou forceps)

Chirurgie

1. Opération pour une anomalie artérielle.
2. Résection d'une articulation de l'épaule, du coude, du genou ou de la hanche.
3. Arthroplastie d'une articulation de l'épaule, du coude, ou du genou.
4. Arthroplastie de l'acétabulum.
5. Intervention chirurgicale sur une articulation de la hanche.
6. Réparation des ligaments du genou.
7. Opération pour une fracture du col du fémur.
8. Amputation de la ceinture scapulaire au niveau de l'articulation.
9. Opération pour une fracture du crâne.
10. Résection unilatérale ou totale de la mâchoire.
11. Chirurgie plastique du voile du palais.
12. Résection complète de la langue.
13. Ablation de glande salivaire.
14. Chirurgie plastique sur le larynx avec déplacement des cordes vocales.
15. Thyroïdectomie partielle ou totale.
16. Mastectomie avec curage axillaire des ganglions.
17. Ouverture du péricarde sans opération du cœur.
18. Gastrectomie.
19. Intervention chirurgicale sur la vésicule biliaire ou les voies biliaires.
20. Intervention chirurgicale par laparotomie sur un organe de la cavité abdominale (par ex. : gastroentérostomie, anastomose intestinale, ablation d'une partie des intestins, ablation de la queue du pancréas, splénectomie).
21. Opération pour une hernie étranglée avec ablation d'une partie des intestins.
22. Opération pour une hernie ombilicale ou de la ligne blanche importante ou compliquée.
23. Opération pour éviscération avec chirurgie plastique.
24. Ablation du rectum par l'anus.
25. Intervention chirurgicale sur l'urètre.
26. Opération pour une hernie diaphragmatique.
27. Ablation de la prostate et des vésicules séminales par voie abdominale.
28. Ouverture du pelvis rénal et élimination des calculs.
29. Néphrectomie.
30. Résection du pôle d'un rein ou d'une section de l'isthme d'un rein en « fer à cheval ».
31. Chirurgie plastique sur le pelvis rénal.
32. Résection partielle de la vessie avec transplantation d'un urètre.
33. Chirurgie plastique pour incontinence urinaire.
34. Opération pour un déplacement de disque.

35. Dilatation transluminale artérielle (artère coronaire et autres artères).
36. Élimination des calculs urinaires (lithotripsie) extracorporelle par ondes de choc.
37. Ablation chirurgicale des varices.

Ophthalmologie

1. Chirurgie plastique pour une paupière totalement détruite.
2. Greffe de cornée.
3. Opération de la cataracte.
4. Opération pour déplacement du cristallin.
5. Opération pour détachement de la rétine.
6. Coagulation ou photo-coagulation d'une tumeur de la rétine ou de la choroïde.
7. Reconstruction du canal lacrymal.

Oto-rhino-laryngologie (opérations ORL)

1. Opération radicale sur plusieurs sinus du même côté.
2. Évidement pétromastoïdien.
3. Fenestration ou opération des osselets de l'oreille moyenne.

Gynécologie

1. Hystérectomie totale avec ou sans ablation des annexes utérines.
2. Ablation des annexes utérines.
3. Hystérectomie totale ou subtotalaire par voie vaginale ou abdominale, sans ablation des ovaires ou des trompes de Fallope.

Chirurgie

1. Prothèse totale de la hanche.
2. Ouverture du crâne avec intervention chirurgicale sur le système nerveux central.
3. Ablation d'une tumeur sur la cavité spinale.
4. Intervention chirurgicale sur la moelle spinale.
5. Résection unilatérale de la mâchoire et curage des ganglions lymphatiques.
6. Ouverture du péricarde avec intervention chirurgicale sur le cœur, y compris les pontages et la transplantation cardiaque.
7. Péricardectomie
8. Intervention chirurgicale sur les gros vaisseaux du thorax.
9. Ablation d'une tumeur médiastinale.
10. Opération endothoracique sur l'œsophage
11. Résection de la tête du pancréas ou ablation du pancréas.
12. Gastrectomie et ablation partielle d'un organe adjacent.
13. Anastomose portocave ou opération similaire.
14. Ablation du rectum par voie abdomino-périnéale.
15. Pneumonectomie.
16. Laryngectomie totale.
17. Intervention chirurgicale sur le foie.

Oto-rhino-laryngologie (opérations ORL)

1. Évidement pétromastoïdien et ouverture du neurocrâne.
2. Trépanation de la selle turcique.

Gynécologie

1. Opération pour fistule vésico-vaginale ou recto-vaginale.
2. Chirurgie plastique pour absence totale de vagin.

Nécessité médicale et frais d'usage

Cette couverture prend en charge les traitements médicaux et les coûts, services et matériel associés, que nous jugeons médicalement nécessaires et appropriés pour traiter une maladie ou une blessure. Nous ne payons les prestataires médicaux que si les frais sont raisonnables et conformes aux procédures médicales standards et généralement reconnues. Si nous considérons un sinistre inapproprié, nous nous réservons le droit de réduire la somme remboursable.

Coordonnées

Pour toute question concernant votre couverture, n'hésitez pas à nous contacter :

Service d'assistance téléphonique 24 h/24, 7 j/7, pour toute question ou en cas d'urgence

E-mail : igohelpline@e.allianz.com
Fax : +32 2 210 6506
Téléphone : +32 2 210 6501

Les appels téléphoniques sont enregistrés et peuvent être écoutés dans le cadre de la formation du personnel, afin d'améliorer la qualité de nos services et pour des raisons réglementaires. Veuillez noter que seul le souscripteur (ou tout représentant désigné) ou le gestionnaire de la police collective peut apporter des modifications à la police. Des questions de sécurité seront posées lors de chaque appel, pour vérifier l'identité de la personne qui appelle.

Adresse : Allianz Care, Bd Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, Belgique

www.allianzcare.com

Ce document est une traduction française du document en anglais. La version en anglais est la version originale et officielle. Si des différences existent entre cette traduction et la version anglaise, veuillez noter que la version anglaise est la version légalement engageante et officielle.

L'assureur est AWP Health & Life SA, société anonyme au capital de 72 104 026 €, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé au 7 Rue Dora Maar, 93400 Saint-Ouen, France. Enregistrée en France : 401 154 679 RCS Bobigny, France. Numéro de TVA : FR 84 401 154 679 AWP Health & Life SA exerce sous les dénominations commerciales d'Allianz Care et Allianz Partners.

L'administrateur de votre assurance est AWP Health & Life Services Limited - succursale belge, située Bd Roi Albert II 32, 1000 Bruxelles, Belgique. TVA : BE 0843.991.159. RPM Bruxelles : 843991159. AWP Health & Life Services Limited exerce sous les dénominations commerciales d'Allianz Care et Allianz Partners